



## Fond d'une centaine de dessins sur Saint-Tropez et son golfe

Saint Tropez et son golfe en 1861.

**SKU:** 242-3

**Price:** 25 000,00 €

**Auteur** VASSEROT, Charles

**Date de publication:** c.1861

**Dimensions:** de 8 cm x 14,3 à 18,2 x 28,3 cm

**Technique:** Encre sur papier



### Product Description

Figure marquante de l'histoire de Saint-Tropez, Charles Vasserot est un personnage encore célébré de nos jours dans cette ville grâce au lavoir qui porte son nom depuis 1991. Édifié en 1862 d'après les plans fournis par l'architecte, celui-ci témoigne de l'importance de son dédicataire.

Il semble avoir parcouru avec plaisir Saint-Tropez et ses alentours afin d'en fixer l'image, il réalise notamment des vues de Beauvallon, Roquebrune, Grimaud, Châtaigneraie, Notre-Dames-des-Anges, Gassin, les Salins, la Verne, la Chartreuse, ou encore du cap de la Moutte et de Pinet. L'artiste retranscrit avec brio la lumière méditerranéenne et s'intéresse tout particulièrement aux effets minéraux et végétaux. Dans un style vibrant et pittoresque, il montre une campagne sauvage à la nature luxuriante. L'humain est en effet quasiment absent de ses représentations à l'exception de quelques bergers et des rares habitations parsemant le pays des Maures.

Avec une trentaine d'années d'avance, ce fond inédit retranscrit à merveille les descriptions et les ambiances subtilement narrées par Maupassant en 1876 dans *Sur l'eau*. Le célèbre auteur raconte à propos de cette région que « si l'on pénètre à pied dans les vallons inconnus de cet étrange massif de montagnes, on découvre une contrée invraisemblablement sauvage, sans routes, sans chemins, même sans sentiers, sans hameaux, sans maisons ». Il précise également que « de temps en temps, après sept ou huit heures de marche, on aperçoit une mesure, souvent abandonnée, et parfois habitée par une misérable famille de charbonniers ».

## VASSEROT, Charles

Fils de Philibert Vasserot et d'Angélique Françoise Segoin, Charles Vasserot naît à Paris dans le 8<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Dessinateur et architecte, il est l'élève d'Achille Leclère et expose au Salon des artistes français à Paris à partir de 1831. Charles est issu d'une famille de philanthrope, son frère Saint-Ange Vasserot, ingénieur, vit à Saint-Tropez en « bienfaiteur de la ville ».

Durant la première partie de sa vie, Charles Vasserot mène une carrière d'architecte des hospices civils et établissements de bienfaisance de la ville de Paris. Il apparaît dans les chroniques tropéziennes vers 1850. Il achète notamment diverses parcelles de terrain situés sur la colline Saint-Antoine en 1850, 1858, 1860 et 1862. A partir de 1851, Charles y fait construire sa propre demeure. L'année suivante, les conseillers municipaux le sollicitent pour rechercher l'emplacement le plus favorable pour la construction d'une école dirigée par les frères maristes. En avril 1852, Vasserot réalise le plan de l'édifice gratuitement et est chargé de surveiller les travaux de construction qui s'élèvent à 30 425 francs. En juillet, le conseil municipal accepte avec reconnaissance son offre de prêter à la commune, sans intérêts, et pendant 10 ans, une somme de 15 000 francs. En 1854, l'architecte est membre d'une commission chargée d'améliorer le débit de la fontaine de la Place aux Herbes, alimentée en eau par la source de la Maire. Le 1<sup>er</sup> août 1858, Vasserot devient conseiller municipal, élu les 24 et 25 juillet, par 457 voix sur 471 votants. Il intervient notamment en octobre 1858 pour faire agrandir le chantier naval de Saint-Tropez, et en décembre, il fait partie du jury d'examen des élèves peintres. Très actif, Charles est le directeur des travaux pour la construction de l'asile, il fait également partie de la commission de la voirie, pour les travaux du chemin de la Belle Isnarde et du pont Hanrigou. Il démissionne de ses fonctions politiques le 27 septembre 1862, et quitte Saint-Tropez, le 27 juillet 1863, en emportant les restes de son frère Saint-Ange. En témoignage des bons souvenirs qu'il conserve de la ville, Vasserot laisse par testament olographe, la somme de 1 000 francs, à l'asile municipal, afin de vêtir et de pourvoir en linge enfants présents dans cet établissement.